

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LENOIR** Magalie – **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENT : **PAUZAT** Yves (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT)

Séance ouverte à 20 H 40

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 11 août 2021 : **Adoption à l'unanimité**

La séance est enregistrée en audio.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention DETR.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU RALLYE DU BAS BEAUMONT

Lors de la séance du 15 avril 2021, la demande de subvention de l'association du « Rallye Bas Beaumont » a été omise.

Madame la Maire propose de verser une subvention de 150 € pour l'année 2021.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION LA CIMADE

Dans le cadre de la Fête de la Fraternité qui s'est déroulée à Saint-Paul les 25 et 26 septembre 2021, a eu lieu la projection du film « d'après Amal, itinéraire d'un crayon rouge ».

Les droits de téléchargement et les droits d'auteur de ce film, à hauteur de 165 €, ont été réglés par l'association LA CIMADE, partenaire de l'organisation de la Fête de la Fraternité.

Madame la Maire, propose, à l'appui de la facture et sur la base d'une convention signée entre les deux parties, de rembourser l'association LA CIMADE.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Madame la Maire expose au conseil municipal :

- De rajouter 50 € à la l'article 627 (frais bancaires) pour assurer les frais liés aux paiements par carte bancaire des factures cantine, garderie et transports scolaires.
- De rajouter 200 € à l'article 6281 (concours divers) qui ont servi à l'ouverture de l'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du clocher de l'église.
- De rajouter 460 € à l'article 678 pour permettre le remboursement à un particulier qui rétrocède une concession au cimetière.
- De diminuer l'article 022 (dépenses imprévues) de 710 € pour l'équilibre du budget.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

DEMANDES DE SUBVENTION CTD ET DETR

Madame la Maire propose de **déposer au titre de la programmation 2022** les demandes suivantes :

REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES

- VC 14 : « La Vergnolle » - Coût : 20 850,00 € H.T.
- VC 15 : « La Vergnolle – Les Verges » - Coût : 6 170,00 € H.T.
- VC 29 : « Le Grand Chaleix » – Coût : 13 580,00 € H.T.
- VC 32 : « La Briderie » - Coût : 5 045,00 € H.T.
- VC 33 « La Pomélie » - Coût : 8 680,00 € H.T.
- VC 52 « Aigueperse » - Coût : 4 100,00 € H.T.
- Diverses VC : Coût : 1 600,00 € H.T.

COUT TOTAL des 7 voies : 60 025,00 € H.T.

TRAVAUX AUX ECOLES

- Réfection des peintures de salles de classe – Coût : 11 574,00 € H.T.
- Fourniture et pose de menuiseries aluminium – Coût : 7 204 € H.T.

COUT TOTAL des travaux : 18 778,00 € H.T.

Les deux dossiers seront déposés auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Celui des travaux de l'école fera l'objet d'une demande auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 15 SEPTEMBRE 2021

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des charges transférées doit, entre autres, valider les impacts financiers lorsqu'une commune adhérente transfère une compétence.

Dans son rapport du 15 septembre 2021, la commission a validé le montant des charges liées à « la Maison France Services » qui s'est ouverte à Saint-Léonard-de-Noblat.

Le montant de la charge transférée s'élève à 42 973 € (5 250 € de charges et 37 723 € de frais de personnel).

⇒ **Adoption à l'unanimité**

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN – AVENANT N°1

L'Agence Nationale de l'Habitat a instauré un régime d'aides afférentes à la rénovation de façades et à la transformation de locaux non affectés à un usage d'habitation en locaux à usage collectif.

Pour d'intégrer ce régime d'aides supplémentaires à la convention d'OPAH-RU en cours sur notre territoire, il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'OPAH-RU de la communauté de communes de Noblat signée le 4 novembre 2019.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'EXERCICE 2020

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame la Maire présente les principaux indicateurs du service public d'assainissement non collectif :

- Il est exploité en régie par la Communauté de Communes de Noblat ;
- C'est un service de contrôle des installations;
- Il dessert 6 612 habitants pour un nombre total de 12 238 habitants résidant sur le territoire des 12 communes adhérentes à la Communauté de Communes de Noblat ;
- Le prix du service varie entre 75 € et 130 € selon la nature du contrôle ;
- Le total des recettes des contrôles pour l'exercice 2020 s'élève à 34 065 € pour 571 installations contrôlées.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

FONDS DE CONCOURS POUR L'ESPACE AQUA NOBLAT

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2021 une convention pour un fonds de concours entre les communes et la communauté de communes de Noblat a été adoptée par l'assemblée délibérante.

Madame la Maire :

- rappelle que la pandémie de COVID-19 a imposé la fermeture de l'espace Aqua Noblat sur différentes périodes au cours de l'année 2021 et a fortement impacté la fréquentation lors de la réouverture, y compris sur la période estivale.
- souligne qu'en parallèle de ces fortes diminutions de recettes, la Communauté de Communes de Noblat doit continuer à entretenir normalement, et même avec des mesures sanitaires renforcées, cet équipement.
- explique que les membres du Bureau Communautaire ont décidé en 2020 d'un fonds de concours, appelé en section de fonctionnement sur deux années, sur les dépenses d'entretien et de maintenance de cet équipement. Ce fonds de concours s'élève à 3 € / habitant pour chaque commune, comme l'année précédente.

Les membres du conseil municipal émettent des réserves sur ce fonds de concours, et souhaitent qu'une étude sur la gestion de l'Espace Aqua Noblat soit lancée afin de trouver des solutions pour réduire le déficit.

⇒ **Vote : 4 voix pour, 5 contre, 6 abstentions**

QUESTIONS DIVERSES

Graines au vent : 14 communes ont participé le jeudi 14 octobre au matin à l'atelier « gestion des espaces verts sans pesticides, » notamment sur la végétalisation du cimetière, le fleurissement des pieds de murs, la gestion des déchets verts...

Toutes les classes sont venues visiter les expositions prêtées par Limousin Nature Environnement et le SYDED.

Une conférence et une randonnée seront animées par Monsieur Jean-Jacques RABACHE, de LNE. Le dimanche, un marché, des ateliers et diverses animations.

Rentrée scolaire :

- Un nouveau directeur, Monsieur Cédric Pusset
- L'académie va déjà nous solliciter sur les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine
- Le protocole COVID change à compter du lundi 18 octobre.
- 1 seul local est dorénavant dédié à la garderie.
- Reprise des activités périscolaires
- Le conseil d'école aura lieu le 19 octobre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11H00 aux monuments aux morts. Madame la Maire demandera au directeur de l'école si les enfants participeront comme les autres années.

Borne de recharge pour véhicules électriques : Les travaux devraient commencer début décembre.

Clocher de l'église : Les travaux sont terminés. La campagne d'appel aux dons avec la Fondation du Patrimoine se poursuit.

Sécurité routière : Paul Barget et Claudine Giraud ont participé le 8 octobre à une réunion à la Préfecture sur la sécurité routière.

La séance est levée à 21h50.